

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Objet | Demande de subvention DSIL pour l'acquisition d'un socle numérique de base dans les écoles élémentaires**

En 2022, l'Etat a décidé d'apporter son soutien aux communes autour des thématiques du développement du numérique. Ce soutien se traduit par une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL.

La ville de Cenon s'est activement engagée dans le développement du numérique sur son territoire, et en particulier, au sein des écoles élémentaires. Ayant à cœur de réduire la fracture numérique tout en offrant aux élèves des équipements de qualité, la ville a d'ores-et-déjà doté une partie de ses classes de vidéoprojecteurs interactifs.

Afin de poursuivre la transformation numérique des écoles, la ville porte à présent le projet d'équiper 30 nouvelles salles de classes en vidéoprojecteurs interactifs ainsi que de renouveler le matériel de 7 classes. A l'issue de ce projet, l'ensemble des classes des écoles élémentaires de la ville seront pourvues d'équipements numériques performants.

Le coût total de ce projet s'élève à 122 500 € HT. Dans le cadre de la DSIL, il est possible de solliciter une subvention de 61 250 €. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Equipement de 30 classes en VPI	112 500 €	DSIL 2022	61 250 €
Renouvellement de VPI (7 classes)	10 000 €	Ville de Cenon	61 250 €
Total	122 500 €		122 500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022 DELIBERATION N° 2022-45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
34 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Publication : 11/02/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.